



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/274

Approbation d'un avenant au contrat avec la SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île (approuvé par la délibération n° 2013/5342 - Conseil municipal du 8 avril 2013) pour la réalisation par le Service Archéologique de la Ville de Lyon d'une fouille supplémentaire (tranche 5) sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu à Lyon 2e, ainsi que la modification des modalités des tranches 3 et 4.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/274 - APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT AVEC LA SAS HOTEL-DIEU LYON-PRESQU'ILE (APPROUVE PAR LA DELIBERATION N° 2013/5342 - CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2013) POUR LA REALISATION PAR LE SERVICE ARCHEOLOGIQUE DE LA VILLE DE LYON D'UNE FOUILLE SUPPLEMENTAIRE (TRANCHE 5) SUR LE TERRAIN DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU A LYON 2E, AINSI QUE LA MODIFICATION DES MODALITES DES TRANCHES 3 ET 4. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île réalise la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon, site classé Monument historique emblématique du paysage urbain lyonnais. Sur ce tènement situé dans un secteur où les résultats de diverses opérations archéologiques antérieures attestent l'existence d'une occupation dès l'Antiquité, le Service Régional de l'Archéologie (SRA, Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prescrit en 2011 et 2012 la réalisation de trois diagnostics et d'une fouille sur différents secteurs. Ils ont été menés par le Service Archéologique de la Ville de Lyon (SAVL).

Les diagnostics réalisés sur les terrains de la cour de la Pharmacie et de la cour du Midi ont dégagé les vestiges d'un quartier urbanisé au milieu du I^{er} siècle ap. J.-C., situé en bordure du fleuve, cinq sépultures, datées du XVIII^e siècle et appartenant probablement au cimetière protestant (cour de la Pharmacie), ainsi que les dernières maisons du quartier ancien du Bourg Chanin, conservées jusqu'au XIX^e siècle dans la cour du Midi.

Le contrat approuvé en 2013 concernait la fouille prévue dans ces deux cours : elle sera réalisée en 2014 et 2015 (tranches 3 et 4).

Une fouille déjà réalisée en 2012 dans la cour de la Chaufferie (tranches 1 et 2), où le projet prévoit l'implantation d'un parking souterrain, a permis de mettre au jour un habitat du I^{er} siècle ap. J.-C., abandonné au III^e siècle (qui a livré en particulier un remarquable lot d'enduits peints de la fin du I^{er}-début du II^e siècle), deux sépultures du Haut Moyen Âge, ainsi que les abondants vestiges (murs, caves voûtées, dallages de galets...) des immeubles d'époque moderne de la rue Bourgchanin, détruits en 1843.

Une modification apportée au projet de parking souterrain a introduit une tranche de travaux supplémentaires, qui justifie le présent avenant : la prescription de fouille émise par l'Etat pour les tranches 3 et 4 a en effet été modifiée et complétée par une tranche 5, portant sur les travaux prévus en partie nord-ouest de la cour de la Chaufferie.

La SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île a confirmé son choix du Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille. Le présent avenant précise l'organisation, le calendrier, le prix de la réalisation des fouilles et la méthodologie de l'opération prévus et validés par le SRA. Il a pour objet, conformément à l'article R523-44 du Code du Patrimoine (livre V, titre II), de spécifier et d'organiser les obligations entre l'aménageur et l'opérateur.

Le présent avenant prévoit que l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon sera facturée à l'aménageur pour un montant minimum de 68 725 € HT et un montant maximum de 103 790 € HT ; s'y ajouteront éventuellement les tranches conditionnelles correspondant à la présence d'un espace funéraire et à la découverte de peintures murales, qui s'élèvent à 31 480 € HT et 23 050 € HT respectivement. Ce devis ne comprend pas le budget nécessaire aux éventuels travaux de fouille et dépose et aux frais de stabilisation de catégories spécifiques de vestiges mobiliers et immobiliers (mosaïques, enduits peints, embarcations, vestiges en bois...) évoqués dans le texte et pris en charge par l'aménageur.

L'aménageur prendra par ailleurs directement en charge l'ensemble des prestations techniques nécessaires pour accompagner la fouille.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération, de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur des diagnostics et de la première fouille menée sur le site, et des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération, je vous propose d'approuver cet avenant.

Vu l'article R523-44 du Code du Patrimoine ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'avenant au contrat susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SAS Hôtel-Dieu Lyon-Presqu'île, pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu à Lyon 2^e (cour de la Chaufferie - tranche 5) est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes découlant de l'exécution de ce contrat prévues par l'article L 524-9 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) et l'article 40 du décret 2004-490 seront imputées article 70688 fonction 324 ligne 66318 - opération nature FHDSA - programme OPARCHEOSA des budgets 2014 et 2015.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN